

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 182

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160295

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention d'édition avec l'Université Jean Monnet - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 182

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160295

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention d'édition avec l'Université Jean Monnet - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de la saison 2014-2015, l'Opéra de Saint-Etienne a programmé la tragédie lyrique Les Barbares de Camille Saint-Saëns.

A cette occasion, et en partenariat avec l'Université Jean Monnet et notamment la Faculté Arts, Lettres et Langues, l'Opéra de Saint-Etienne a accueilli le 15 février 2015 le colloque intitulé "La Provence et le Languedoc à l'Opéra au XIXème siècle : cultures et représentations".

□ **Motivation et Opportunité :**

La tenue de ce colloque donne lieu à l'édition d'un ouvrage intitulé "Provence et Languedoc à l'Opéra" dirigé par Jean-Christophe Branger et Sabine Teulon-Lardic à laquelle l'Opéra de Saint-Etienne souhaite participer financièrement.

□ **Contenu :**

L'Opéra de Saint-Etienne participe financièrement à l'édition de l'ouvrage intitulé "Provence et Languedoc à l'Opéra" dirigé par Jean-Christophe Branger et Sabine Teulon-Lardic.

Les volumes produits auront pour adresse bibliographique et commerciale les Publications de l'Université de Saint-Etienne.

La responsabilité éditoriale sera assurée par les Publications de l'Université de Saint-Etienne qui s'engagent à organiser un comité éditorial et à faire contrôler par des experts la qualité scientifique des textes proposés. Le pré-pressé (maquette, mise en page, typographie, illustration) et la fabrication seront estimés en fonction de l'ouvrage proposé et assuré par les PU et la collection « Musique et musicologie ».

Les volumes seront dotés d'un n° ISBN des Publications de l'Université de Saint-Etienne. Ils porteront sur la 1e de couverture exclusivement le titre et la mention des Publications de l'Université de Saint-Etienne avec son logo, sur la 4e de couverture un texte de présentation, les mentions des concours, la mention de la participation de l'Opéra de Saint-Etienne.

Le prix de vente de l'ouvrage sera fixé par les Publications de l'université de Saint-Etienne qui se chargera de la commercialisation de l'ouvrage (commande, facturation et de l'encaissement des ventes). En cas de vente directe réalisée par l'Opéra de Saint-Etienne, il est rappelé que le prix de vente public pourra faire l'objet de rabais uniquement dans les conditions et limites prévues par la loi du 10 août 1981.

Le financement direct de l'ouvrage et sa commercialisation sont assurés par les publications de l'université de Saint-Etienne et la collection « Musique et musicologie ». Toutefois l'Opéra de Saint-Etienne souhaite participer au financement par le versement de la somme de 1 000 € TTC.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Université Jean Monnet de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 1 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1 000 €					
dont personnel						

supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention d'édition avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le versement d'une participation financière de 1 000€ à l'Université Jean Monnet.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2016 - Chapitre 011 - article 6288
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE